



À la découverte du label « Piscine de demain »

Par **Jacques Brouleau**, responsable du comité éditorial de Sports & Territoires

Le label « Piscine de demain » constitue un levier pour la reconnaissance des efforts engagés par les gestionnaires de piscines publiques dans une perspective de développement social, environnemental et durable.

Les piscines sont dans le viseur de nombreuses collectivités. Perçues comme énergivores voire inconfortables, les établissements aquatiques souffrent d'un manque de reconnaissance et de valorisation. Pourtant, ils constituent un élément à part entière du patrimoine national, ancré dans les territoires. Matériel, par leur architecture et leur place symbolique dans les territoires, immatériel, pour l'ensemble des interactions sociales qui s'y déroulent. Le label proposé par Piscine de demain (PDD), réseau d'acteurs et de professionnels des piscines publiques, reconnaît l'effort des parties prenantes pour accroître la valeur identitaire de l'équipement aquatique (VIE-A) au regard de standards de qualité, de durabilité et de service.

Un label pour quoi faire ?

Le label « Piscine de demain » vise à donner une image positive aux équipements aquatiques en mettant en valeur les efforts portés par la collectivité. Il représente également la constitution d'un savoir et d'engagements concrets de l'établissement, indispensables pour lui apporter une nouvelle dimension et un plus grand rayonnement. Les résultats mesurables des actions menées devront conduire à de meilleures performances financières grâce à une gestion optimisée, sociales avec de meilleures fréquentations, et écologiques en raison de pratiques respectueuses de l'environnement.

Tous les acteurs concernés

À travers ses critères graduels et les objectifs visés, la labellisation apporte une valeur ajoutée pour chacune des trois composantes humaines impliquées dans la vie des établissements aquatiques : les collectivités propriétaires, les usagers et les gestionnaires publics ou privés de l'établissement.

• Pour les collectivités propriétaires

En accompagnant et renforçant les choix stratégiques, le label permet :

- la reconnaissance publique : valorisation auprès des citoyens et des élus comme acteurs engagés dans une démarche qualitative ;
- l'attractivité : augmentation des fréquentations grâce à une image modernisée et rassurante ;

- une optimisation des coûts : standardisation des bonnes pratiques (énergie, maintenance) ;
- des financements : accès facilité à des subventions ou des partenariats publics-privés au vu des engagements pris.

• Pour les usagers

Les utilisateurs sont les premiers bénéficiaires du label qui conforte :

- la confiance : conformité aux normes de qualité sanitaire, écologique et d'accueil ;
- une meilleure expérience : accueil adapté et programme d'animation de qualité.

• Pour les gestionnaires

En renforçant le réseau des professionnels engagés dans la démarche, le label favorise :

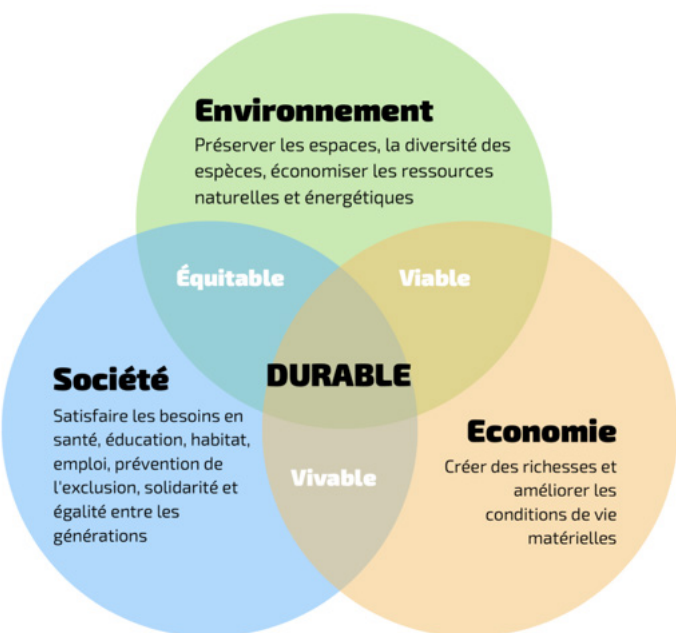
- le partage de bonnes pratiques : accès à une communauté d'acteurs partageant solutions et innovations ;
- l'optimisation des pratiques : objectifs clairs et partagés pour améliorer les équipements au fil du temps ;
- l'innovation : intégration de nouvelles technologies et approches adaptées aux défis actuels.

Un label, trois critères, cinq niveaux de reconnaissance

La labellisation repose sur trois défis fondamentaux que les collectivités propriétaires devront relever pour que leur patrimoine aquatique soit labellisé et distingué :

1. préserver un patrimoine commun : inscrire ces équipements dans une logique durable de transmission aux générations futures ;
2. valoriser l'impact sociétal de la piscine : reconnaître le rôle clé de la piscine dans le développement local, l'accès au sport et la santé publique ;
3. stimuler une dynamique d'innovation et de progrès : encourager les collectivités et les exploitants à améliorer continuellement leurs équipements, dans un cadre responsable et collaboratif.

Caractéristiques de l'établissement	Critères de performance et d'analyse
Caractère remarquable	Architecture et urbanisme Accessibilité Santé publique Environnement
Volonté de performance	Énergétique Économique Exploitation
Protection patrimoniale	Maintenance-renouvellement Innovation Prospective



Les équipements labellisés recevront une distinction pouvant aller de une à cinq étoiles :

- **1 étoile** : un niveau adapté sur plusieurs domaines et s'engager dans une démarche de progression ;
- **2 étoiles** : un niveau adapté sur l'ensemble des domaines et s'engager dans une démarche de progression ;
- **3 étoiles** : un niveau adapté sur l'ensemble des domaines dont plusieurs avec un haut niveau ;
- **4 étoiles** : un haut niveau sur tous les domaines avec un très haut niveau ;
- **5 étoiles** : un très haut niveau sur l'ensemble des domaines.

La distinction est valable deux ans.

Comment obtenir le label PDD ?

Un premier formulaire permettra de situer l'établissement dans son contexte territorial :

- type d'équipement : piscine, centre aquatique, complexe aquatique ou pôle aquatique ;
- propriétaire : commune, intercommunalité, syndicat, etc.
- caractère combiné à d'autres services que celui de l'établissement de bain ;
- amplitude d'ouverture : annuel, saisonnier ;
- territoire : densité de population, transports, etc.

Ce processus de classification constituera la première étape de la labellisation. Il permet d'apporter un cadre uniformisé et standardisé permettant entre autres des comparaisons pertinentes. Il se poursuit avec un questionnaire élaboré pour embrasser à 360° le sujet des établissements aquatiques et pour inciter les membres de l'équipe du label de se mettre immédiatement dans une logique de mouvement et de progrès.

• Un processus transparent et rigoureux

La totalité du processus de labellisation s'effectuera à distance, sur un espace numérique, accessible en permanence aux demandeurs. Ils suivent en continu la progression de leur démarche de labellisation.

Le questionnaire se veut rigoureux et nécessitera un travail régulier de l'équipe. Elle sera accompagnée par un référent, consultant désigné au sein de l'équipe PDD.

Des réunions seront organisées avant le lancement du processus, en cours et en fin de processus de labellisation pour un accompagnement effectif des équipes dans la démarche. Il faudra compter environ un trimestre pour terminer l'exercice.

Le dossier de labellisation est ensuite analysé par un jury qui délivre une notation. Le résultat est communiqué au porteur de projet avant la célébration officielle de la labellisation de l'établissement au cours des colloques nationaux de Piscine de demain.

Le réseau des établissements labellisés échange régulièrement pour s'informer et partager ses expériences et bonnes pratiques. Chacun s'engage ainsi dans une démarche collective pour progresser dans les secteurs nécessaires à l'obtention d'une étoile supplémentaire.

Une démarche impliquante et dynamisante

Le label PDD est orienté et fuit l'immobilisme. Son obtention ne représente pas une fin en soi. Au contraire, il signifie la mise en mouvement du propriétaire, et des équipes, dans une démarche de progrès vis-à-vis de son patrimoine et de son rôle social et sportif. La démarche de labellisation constitue un soutien effectif aux équipes en charge des équipements aquatiques. Elle leur permet de :

- s'engager dans une démarche d'amélioration continue, conditionnant la durée de vie de l'équipement aquatique ;
- proposer des éléments de motivation et de confiance pour l'équipe d'exploitation ;
- donner des repères objectifs de comparaison (local, régional, national) pour mieux positionner ses actions-cibles ;
- identifier les bonnes pratiques et investissements à entreprendre.

À l'issue de la labellisation, la collectivité propriétaire bénéficiera d'un plan de valorisation et de conservation de son patrimoine dont elle devra justifier le lancement avant l'échéance de deux ans, pour le renouvellement de son label.

POUR ALLER PLUS LOIN

Contact :

Anthony Martinez, directeur général, a.martinez@lapiscinededemain.com
Tél. : 07 77 93 08 85

Sites :

La Piscine de demain : www.lapiscinededemain.com

Le label : www.labelpiscinededemain.com

Agenda :

Le colloque de « La Piscine de demain » se déroulera au Palais des Congrès de Valence, le 13 mai 2025, avec pour thème : « Valoriser l'impact sociétal de la piscine publique ».